



# Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 19h30, le conseil municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Christine PEGHAIRE, Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Claudine PASTRE

Absents excusés : Martine GIRE, Aurélie BARLIER, Simone DOUBLET, Jean-Claude TALLOBRE

Absent : Monsieur Grégory PITOT.

Désignation du secrétaire de séance : Gilles BERINGER est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024
2. Délibération : demande de subvention DETR pour la construction de la nouvelle mairie
3. Délibération : demande de subvention CAP 43 pour la construction de la nouvelle mairie
4. Délibérations : décisions modificatives sur les budgets commune, eau et assainissement
5. Délibération : signature de partenariat tripartite entre la commune de Saint-Georges-d'Aurac, l'entreprise CVE Solar et la communauté de communes des rives du Haut-Allier, pour la réalisation d'un projet photovoltaïque.
6. Délibération : transfert ou non de la compétence assainissement au SGEB suite à la délibération n° 2024/05/33
7. Délibérations : révision des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - consommation eau :
    - part fixe
    - part variable indexée sur le volume consommé jusqu'à 200 m<sup>3</sup>
    - au-delà de 200 m<sup>3</sup>
    - participation aux frais de branchement au réseau d'eau potable(Tarifs eau votés si la commune reprend la compétence eau (voir délib. 2024/05/33))
  - redevance assainissement :
    - part variable sur le volume consommé
    - participation pour le raccordement au réseau d'eau usée(Tarifs assainissement votés si la commune garde la compétence assainissement)
  - cimetière : concessions et case columbarium
  - location salle polyvalente
  - repas cantine
8. Délibération : participation aux frais scolaires dus par les communes de Chavaniac-Lafayette, Jax et Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023
9. Délibération : désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein de la commission géographique d'appartenance, suite à l'arrêté inter-préfectoral approuvant la modification des statuts du SGEB et portant dissolution des différents syndicats
10. Délibération : rétrocession d'une concession
11. Délibération : demande de subvention par l'ADEP (Association pour le Développement des Ecoles Publiques)

12. Délibération : demande de participation financière par une famille pour la pratique du théâtre
13. Délibération : signature de la convention avec la communauté de communes des rives du Haut-Allier pour le renouvellement de l'aide à la rénovation des façades, l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public pour l'année 2025
14. Délibération : motion du département 43 relative au projet de loi de finances 2025
15. Délibération : motion de l'AMF relative au projet de loi de finances 2025
16. Divers :
  - chèques cadeaux mis en place par l'association des commerçants des rives du Haut-Allier

### 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Approbation à l'unanimité des membres présents.

### 2 : Délibération : demande de subvention DETR pour la construction de la nouvelle mairie

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSE		RECETTE		
OBJET	MONTANT HT	OBJET	%	MONTANT HT
Travaux :		Etat : DETR	47.24%	246 795.74 €
- tranche ferme	407 720.00 €	Région : contrat région	23.89%	124 830.42 €
- tranche optionnelle	89 832.00 €	Département : CAP 43	8.87%	46 365.59 €
Dépenses imprévues (5 %)	24 877.60 €	<b>TOTAL SUBVENTIONS :</b>	<b>80.00%</b>	<b>417 991.75 €</b>
		Auto-financement	20.00%	104 437.85 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>522 429.60 €</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>100.00%</b>	<b>522 429.60 €</b>

M. le Maire propose de demander une subvention DETR 2025 à hauteur de 47,24% du montant estimatif des travaux de construction.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 3 : Délibération : demande de subvention CAP 43 pour la construction de la nouvelle mairie

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle mairie, M. le Maire propose de demander au département 43, via le CAP43, une subvention de 52 000 € (26 000 € pour la période 2022/2023 et 26 000 € pour la période 2024/2025) pour la partie maîtrise d'œuvre et la partie travaux.

Adoptée à l'unanimité.

### 4 : Délibérations : décisions modificatives sur les budgets commune, eau et assainissement

#### Budget commune - décision modificative n° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	44.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>44.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65736221 : Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm. non dotés perso. morale	0.00 €	950.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>950.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	994.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>994.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>994.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>994.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>994.00 €</b>		<b>994.00 €</b>

### Budget assainissement - décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	276.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>276.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	276.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>276.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>276.00 €</b>	<b>276.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

### Budget eau - décision modificative n° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	0.00 €	1 198.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 198.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	140.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>140.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6712 : Pénalités, amendes fiscales et pénales	0.00 €	77.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>77.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-748 : Autres subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 415.00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 415.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 415.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 415.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 415.00 €</b>		<b>1 415.00 €</b>

Décisions modificatives adoptées à l'unanimité.

#### **5 : Délibération : signature de partenariat tripartite entre la commune de Saint-Georges-d'Aurac, l'entreprise CVE Solar et la communauté de communes des rives du Haut-Allier, pour la réalisation d'un projet photovoltaïque**

L'entreprise CVE Solar a un projet de parc photovoltaïque en partie sur la commune. Dans ce cadre, il est nécessaire de signer une convention tripartite comme désigné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

#### **6 : Délibération : transfert ou non de la compétence assainissement au SGEB suite à la délibération n° 2024/05/33**

M. le Maire rappelle la délibération n°2024/05/33 ayant pour objet : modification des statuts du SGEB. Ainsi, le SGEB aux statuts modifiés constituera un syndicat mixte fermé à la carte, qui aura pour compétences : eau potable, transport et traitement en matière d'assainissement collectif, assainissement non collectif. Après débat, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour transférer la compétence assainissement au SGEB.

Suite à cette décision, il est nécessaire de clôturer les comptes eau et assainissement avant le 31 décembre 2024. Adoptée à l'unanimité.

#### **7 : Délibérations : révision des tarifs applicables au 1er janvier 2025**

Les conseillers présents, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter les différents tarifs pour 2025.

**8 : Délibération : participation aux frais scolaires dus par les communes de Chavaniac-Lafayette, Jax et Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023**

Comme il a été convenu entre les communes concernées, pour rattraper le retard avant 2026, les frais de participation pour 2021/2022 et 2022/2023 seront calculés avant fin 2024, et les participations 2023/2024 et 2024/2025 seront calculées avant fin 2025.

Pour 2021/2022 : 47 élèves, coût moyen par élève : 1 283,00 €.

Répartition des élèves : SGA : 25 ; CL : 12 ; SEV : 2 ; Jax : 6 ; autres : 2.

Pour 2022/2023 : 53 élèves, coût moyen par élève : 1050,72 €.

Répartition des élèves : SGA : 25 ; CL : 12 ; SEV : 5 ; Jax : 8 ; autres : 3.

Adoptée à l'unanimité.

**9 : Délibération : désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein de la commission géographique d'appartenance, suite à l'arrêté inter-préfectoral approuvant la modification des statuts du SGEB et portant dissolution des différents syndicats**

Le 13 janvier 2025, le SGEB organise une assemblée générale pour les nouveaux délégués. À ce titre, le SGEB demande à la commune de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

- délégués titulaires : Georges BERINGER et Alain GARNIER.
- délégués suppléants : Gilles BERINGER et Christine PEGHAIRE.

**10 : Délibération : rétrocession d'une concession**

M. Georges BERINGER ne souhaitant pas participer à la délibération, en l'absence de quorum, ce point sera reporté au prochain conseil municipal.

**11 : Délibération : demande de subvention par l'ADEP (Association pour le Développement des Ecoles Publiques)**

M. le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 € (idem de l'an dernier).

Adoptée à l'unanimité.

**12 : Délibération : demande de participation financière par une famille pour la pratique du théâtre**

Une famille qui a inscrit un enfant à l'association de théâtre « les increvables » à Langeac, a demandé si la commune lui attribue une subvention pour la pratique de cette activité. Après renseignement, le montant de l'inscription est de 10 €.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 10 €.

Résultats du vote : POUR : 4 ; CONTRE : 2 (Gilles BERINGER, Yvon DARNE).

Adoptée à la majorité.

**13 : Délibération : signature de la convention avec la communauté de communes des rives du Haut-Allier pour le renouvellement de l'aide à la rénovation des façades, l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public pour l'année 2025**

Pour 2024, un seul dossier a été reçu sur la commune, pour une subvention de 750 €.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la reconduction du dispositif pour 2025.

Résultats du vote : POUR : 5 ; CONTRE : 1 (Yvon DARNE).

Adoptée à la majorité.

**14 : Délibération : motion du département 43 relative au projet de loi de finances 2025**

Adoptée à l'unanimité.

## **15 : Délibération : motion de l'AMF relative au projet de loi de finances 2025**

Adoptée à l'unanimité.

## **16 : DIVERS :**

### **- chèques cadeaux mis en place par l'association des commerçants des rives du Haut-Allier :**

M. Gilles BERINGER, ne souhaitant pas participer au débat, se retire de la salle.

M. le Maire propose de reconduire le don à chaque agent communal de chèques cadeaux de l'association des commerçants de la CCRHA pour un montant de 60 € (10 € de plus qu'en 2024).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **- Informations diverses :**

- Phénomènes de baisse de tension sur le réseau électriques sur Le Parry : le syndicat électrique a estimé le renforcement de la ligne soir avec des poteaux (gratuit), soit par enfouissement (+ de 20 000€). C'est la première solution qui sera retenue.

- Estimation de l'enfouissement des réseaux sur le hameau de Barret : environ 35 000 €.

- Demande goudronnage de l'entrée d'un particulier située sur le bien de section de Barret : des conseillers se sont rendus sur place, et estiment que l'entrée actuelle est tout à fait carrossable et que ce n'est pas à la commune de goudronner cette entrée. M. le Maire fera un courrier en ce sens au demandeur.

- Repas du CCAS : le repas sera le dimanche 16 mars 2025, au restaurant « la crèche ».

- Certains agriculteurs se plaignent du taux communal de la TFNB. Ce taux dépend de la valeur locative, et la municipalité n'a aucun moyen de changer ce taux.

- Agence de l'eau : une nouvelle taxe supplémentaire va impacter les abonnés.

- À Flaghac, une expertise va être réalisée chez un habitant qui a constaté des infiltrations d'eau dans sa cave suite aux travaux effectués pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration du hameau. Seront conviés à cette expertise les représentants de l'habitant, de la Mairie et de l'entreprise Chambon (qui a réalisé les travaux).

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, M. le Maire lève la séance à 23h00.

Le secrétaire  
**Gilles BERINGER**

Le Président  
**Alain GARNIER**